



# Politique de transition de l'OHSAS 18001 vers ISO 45001

## Introduction :

L'ISO a publié, le 12 mars 2018, la nouvelle norme de certification « ISO 45001 : Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail - Exigences et lignes directrices pour leur utilisation » qui remplace l'OHSAS 18001.

Lors de son assemblée générale à New Dehli le 4 novembre 2016, l'IAF a fixé à trois (03 ans) la période de transition à la norme ISO 45001 à partir de sa date de publication.

## Objet :

L'ISO 45001 sera d'application obligatoire à partir du 12 mars 2021 et remplacera définitivement la norme OHSAS 18001.

IL est à noter qu'il est possible pour un organisme de certification de recourir simultanément à OHSAS 18001 et à ISO 45001 jusqu'au **12 mars 2021**.

Le présent document est destiné aux organismes de certification des systèmes de management pour les aider à gérer la période de transition vers la nouvelle norme ISO 45001.

## Domaine d'application :

Tous les organismes de certification de systèmes de management accrédités délivrant des certifications à des opérateurs économiques selon OHSAS 18001 Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail, doivent opérer leur transition de leurs certifications vers ISO 45001-d'ici le 12 mars 2021.

## Référence :

ISO/CEI 17011 : 2017 Évaluation de la conformité – Exigences pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité.

ISO/CEI 17021-1 : 2015 Évaluation de la conformité – Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management – Partie 1 : Exigences

ISO/CEI 17021-10 : 2018 Évaluation de la conformité – Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management – Partie 10 : Exigences de compétence pour l'audit et la certification des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail

IAF MD 21:2018 Requirements for the Migration to ISO 45001:2018 from OHSAS 18001:2007

## Processus de transition :

L'organisme de certification doit élaborer une politique de transition comportant les points suivants :

- Une étude comparative entre OHSAS 18001 et la norme ISO 45001 ;
- Une Formation, qualification et suivi des compétences des auditeurs et du comité décisionnel et des autres membres du personnel sur la norme ISO 45001 v 2018 ;
- la mise en œuvre du plan d'action documenté sur la nouvelle norme ISO 45001 suite à l'étude comparative réalisée ;
- un dispositif de communication de sa politique de transition à ses clients ;
- des mesures à prendre au profit de ses clients qui n'ont pas réussi à réaliser la transition trois (03) ans après la publication de l'ISO 45001 :2018 ;
- tous manquements qui nécessitent une action de ses clients pour se conformer aux nouvelles exigences doivent être documentés ;

#### **Autres dispositions :**

L'organisme de Certification doit :

- s'assurer de la conformité de ses clients aux nouvelles exigences pendant la période de transition et qu'elle n'interfère pas avec la conformité continue à la norme OHSAS 18001 : 2007 ;
- délivrer la certification ISO 45001 : 2018 une fois que les non-conformités majeures seront soldées et que le plan d'action de non-conformités mineures doit être revu et accepté.

#### **Délais de transition :**

En raison de la pandémie COVID-19, les périodes de transition de tous les documents obligatoires de l'IAF ont été prolongées de six (06) mois. De ce fait, le délai de la période de transition de la norme ISO 45001 a été prolongé jusqu'au 12 Septembre 2021.